



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

Programme de soutien à l'activité physique

OBJECTIF :

La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir s'est dotée d'un programme de soutien à l'activité physique qui consiste à une aide financière sur le coût d'inscription à une activité sportive. Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Favoriser les saines habitudes de vie en rendant les activités sportives plus accessibles aux jeunes;
- Aider financièrement les parents à inscrire leur enfant aux activités sportives offertes par les clubs et associations;
- Permettre aux jeunes de bouger et de socialiser en pratiquant leur sport préféré.

DÉFINITION :

Est jugée « activité sportive », toute discipline sportive individuelle ou collective, récréative ou compétitive requérant des efforts physiques. Toutes disciplines de sport équestre ou de sport motorisé ne sont pas considérées comme une « activité sportive » au sens du présent programme.

CLIENTÈLE :

Personnes âgées de 17 ans et moins et ayant sa résidence principale sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Monnoir. Des pièces d'identité originales peuvent être exigées afin de vérifier l'âge et la preuve de résidence d'un participant.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

Pour être admissible, l'activité sportive doit :

- Être dispensée par un organisme public, un club, une association ou une entreprise privée reconnue dans le sport;
- Être d'une durée de 8 semaines minimum;

AIDE FINANCIÈRE :

Accorder une aide financière de 50 % des frais d'inscription d'une activité sportive (incluant les frais de non-résident si applicables) pour un maximum de 500 \$ par participant et de 750 \$ par adresse civique, par année. Le remboursement de chaque activité sera comptabilité à la date de fin de l'activité.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

1. Remplir le formulaire de demande d'aide financière pour les activités sportives;
2. Fournir une copie du **reçu officiel détaillé du paiement complet** de l'activité sportive. Le reçu doit contenir les informations suivantes :
 - Logo ou en-tête du fournisseur de l'activité et adresse complète;
 - Nom et prénom du participant;
 - Adresse complète du participant (preuve de résidence peut être exigée);
 - Nom de l'activité sportive ainsi que le niveau ou la catégorie s'il y a lieu;
 - Dates de début et de fin de la session ou saison;
 - Durée (nombre de semaines);
 - Nom d'un parent ou d'un tuteur;
 - **Coût détaillé des frais liés à l'inscription**
 - Solde de la facture à zéro.
3. Déposer la demande d'aide financière après le début de la saison de l'activité sportive ou au plus tard, deux mois après la fin de la saison;
4. Remettre la demande au bureau municipal situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Exceptions :

Les participants inscrits à l'Association du hockey mineur de Rouville ainsi qu'au Club de patinage artistique de Saint-Césaire sont réputés avoir déjà reçu cette aide financière en totalité par la signature de l'Entente entre la Ville de Marieville et la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir relative au partage des coûts d'opération de l'Aréna Julien-Beauregard.

DURÉE ET VALIDITÉ

Le Programme de soutien à l'activité sportive de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir est instauré en juin 2023 et se renouvelle automatiquement chaque année. Le Conseil municipal peut y mettre fin en adoptant une résolution en ce sens.

Un budget annuel est alloué au présent programme et les demandes de remboursement sont traitées selon l'ordre de réception des dossiers complets.